

### Conseil de l'ED Humanités du 06 février 2025

Membres présents dans la salle des conseils de la MSHS : François BRIZAY (Directeur de l'ED Humanités) ; Andrzej CHANKOWSKI (Directeur du laboratoire HERMA) ; Valérie FOURNIER (Assistante des ED) ; Thomas GUGLIELMO (représentant des doctorants) ; Charlotte KRAUSS (Directrice du laboratoire FoReLLIS) ; Laurence LAVERRE (Assistante à l'UFR SHA : Relations internationales et Études Doctorales) ; Isabelle MICHAUD (Assistante des ED) ; Samantha MOLINARO (représentante des doctorants) ; Eva SHUKURIAN (Assistante à l'UFR Lettres et Langues : Études Doctorales) ; Jean-Luc TERRADILLOS (membre extérieur – Espace Mendès France) ; David WATERMAN (membre extérieur – Université de La Rochelle).

Membres présent en visio-conférence : Jean-Baptiste ANDRE (représentant des doctorants) ; Cécile AUZOLLE (Directrice du laboratoire CRIHAM) ; Georgia BOUTEILLER (Responsable de l'administration et du pilotage du Centre des Études Doctorales) ; Elvire DIAZ (Directrice du laboratoire MIMMOC) ; Farah IDMHAND (Directrice du laboratoire CRLA).

Membres excusés : Claire BARBILLON (membre extérieur – École du Louvre) ; Jeanne GAILHOUSTET (membre extérieur - EESI- Angoulême) ; Gilles MARMASSE (Directeur du laboratoire MAPP) ; Marie-Reine MOUTON (représentante des doctorants) ; Cécile VOYER (Directrice du laboratoire CESCO).

### Election des représentants des doctorants

L'élection des représentants des doctorants s'est déroulée par scrutin électronique les 21 et 22 janvier 2025. Dix doctorants et doctorantes s'étaient portés candidats. Sur 163 électeurs inscrits, il y a eu 67 votes exprimés, soit un taux de participation de 41 %. C'est un résultat qui est meilleur qu'en 2023 où le taux de participation avait été de 38 %.

En fonction du nombre de voix obtenues, le classement est le suivant :

1. Samantha MOLINARO
2. Marie-Reine MOUTON
3. Thomas GUGLIELMO
4. Jean-Baptiste ANDRE
5. Louise LAGNIEZ
6. Matthieu MANCEAU
7. Manon GUERIF
8. Linzamba MANGOUMBA
- 9 (ex aequo) Jean DOLIN
- 9 (ex aequo) Thomas VOGEL

Quatre délégués devant siéger dans le Conseil de l'ED, les quatre premiers élus sont les délégués titulaires (Samantha MOLINARO, Marie-Reine MOUTON, Thomas GUGLIELMO, Jean-Baptiste ANDRE), et les quatre suivants sont les délégués suppléants (Louise LAGNIEZ, Matthieu MANCEAU, Manon GUERIF, Linzamba MANGOUMBA).

La direction de l'ED remercie les dix candidates et candidats qui se sont présentés, et il adresse ses félicitations aux nouveaux élus.

La direction de l'ED remercie chaleureusement Elina Galin et Timothé Augis pour leur investissement en tant que délégués des doctorants en 2023 et 2024.

## Bilan Inscriptions/abandons

### Les inscriptions

Depuis la rentrée 2024, 153 doctorantes et doctorants sont inscrits, et 13 en cours de réinscription. Il devrait donc y avoir 166 inscrits en 2024/2025. Les 153 inscrits sont ainsi répartis :

Par UFR :

Lettres et Langues : 60  
04 CRLA  
36 FoReLLIS  
13 Mimmoc  
07 CESCO

SHA : 93  
24 CESCO  
38 CRIHAM  
15 HERMA  
16 MAPP

Répartition des 153 inscrits par années :

1 <sup>ère</sup> année :	27	6 <sup>e</sup> année :	14
2 <sup>e</sup> année :	33	7 <sup>e</sup> année :	08
3 <sup>e</sup> année :	21	8 <sup>e</sup> année :	05
4 <sup>e</sup> année :	27	9 <sup>e</sup> année :	01
5 <sup>e</sup> année :	16	10 <sup>e</sup> année :	01

Si les 13 non-inscrits (2 en Lettres et Langues, 11 en SHA) à la date du 06 février 2025 s'inscrivent, la répartition des 166 inscrits sera la suivante :

-Lettres et Langues : 62  
-SHA : 104

Par rapport à l'année dernière, le nombre de doctorants inscrits au-delà de la 6<sup>e</sup> année a diminué. Il faut cependant continuer à veiller à ce que les doctorantes et doctorants fassent leur thèse en 6 ans maximum. La direction de l'ED rappelle que l'on ne peut pas demander de césure au-delà de six ans d'inscription en thèse.

### Les abandons

Il y a eu 15 abandons :

1 en 1<sup>re</sup> année  
2 en 2<sup>e</sup> année  
5 en 3<sup>e</sup> année  
1 en 4<sup>e</sup> année  
1 en 5<sup>e</sup> année

1 en 6<sup>e</sup> année

4 en 7<sup>e</sup> année

Dans la plupart des cas, la décision d'abandonner est prise par un doctorant après discussion avec sa direction de thèse. Le CSI joue un rôle important dans cette démarche. Dans des cas rares, le doctorant conteste l'avis défavorable du CSI pour une réinscription. Ainsi, le 9 janvier 2025, pour l'examen du dossier d'une doctorante, l'ED a organisé un Comité de médiation. Il était composé de la directrice de l'unité de recherche d'accueil de la doctorante, d'une enseignante-chercheuse en tant qu'experte scientifique, extérieure à l'unité de recherche concernée, d'un représentant des doctorants du Conseil de l'ED, et du Directeur de l'ED. Le Comité a écouté séparément chaque partie : la doctorante, puis la direction de thèse. Après avoir écouté chaque partie, et délibéré, il a décidé de suivre l'avis du CSI.

### Bilan soutenances

Soutenances 2024 : 19

2 en Lettres et Langues

17 en SHA

### Bilan Financier

En 2024, l'ED Humanités disposait d'un budget de 13 280 € ainsi répartis :

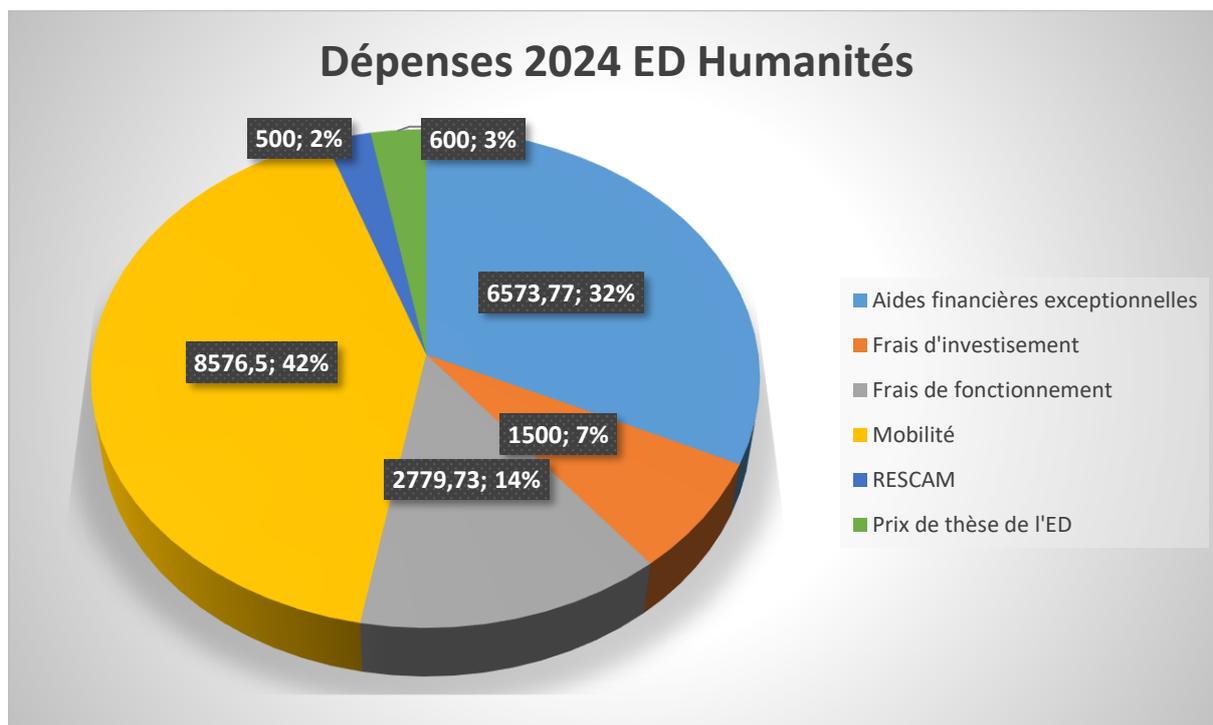
-Budget fonctionnement	11 780 €
-Budget investissement	1 500 €

Il faut y ajouter à ce budget les aides fournies par :

-Le GSI (Groupement de soutien à l'international) :	2 000 €
-L'aide du Centre doctoral pour les JT en 2024 :	5 250 €. Toute cette somme n'a pas été dépensée pour les JT 2024 qui ont coûté 1 390,02 €, soit un peu moins qu'en 2023 (1 932 €). Le reliquat a été intégré dans le budget, ce qui a permis d'aider les laboratoires l'automne dernier.

L'ensemble du budget (budget de l'ED + GSI et aide du Centre doctoral), soit 20 530 €, a été entièrement consommé. Les dépenses se répartissent ainsi :

-Aides financières exceptionnelles	6 573,77
-Frais d'investissement	1 500 Donnés à la MSHS (ordinateurs)
-Frais de fonctionnement	2 779,73
-Mobilité	8 576,5
-RESCAM	500
-Prix de thèse de l'ED	600



Le budget en ce début d'année 2025 :

- 9 424 € de budget de fonctionnement et 1 500 € d'investissement ont été budgétés pour l'ED, soit 10 924 €. Sur cette somme, 2 120 € (soit 22,5 % des 9 424 € du budget de fonctionnement) ont été versés pour le premier trimestre.

- La somme de 9 424 € correspond à 80 % du budget de fonctionnement. Après versement des 20 % manquant, le budget de fonctionnement devrait s'élever à 11 780 €, comme l'année dernière.

## CSI

La direction de l'ED invite les doctorants qui soutiennent dans l'année à faire un CSI au printemps. En principe, un doctorant qui soutient en octobre, novembre ou décembre ne se réinscrit pas en thèse. Il faut cependant anticiper des facteurs impondérables. Si le report de la soutenance est dû à des raisons indépendantes de la volonté du doctorant, celui-ci n'a pas à payer de frais d'inscription pour une soutenance qui, en principe, est programmée dans le premier trimestre de l'année civile. En revanche, si les pré-rapports imposent une relecture du manuscrit et un report de la soutenance, le CSI est nécessaire pour la réinscription.

## Exonération

L'ED a reçu à la rentrée trois demandes d'exonération. L'une d'elle a pu être satisfaite. Dans les deux autres cas, l'UP a proposé aux doctorants un paiement différé.

Afin que ces demandes puissent être examinées dans un délai raisonnable, la direction de l'ED invite les doctorants concernés à les faire remonter dès que possible. Toutefois, les restrictions budgétaires vont accentuer le caractère exceptionnel des exonérations.

Les représentants des doctorants souhaitent connaître les conditions d'exonération dont peuvent bénéficier les ATER et les DCACE. Les agents des scolarités présentes au conseil ont précisé que pour les ATER et DCACE des remboursements de frais d'inscription pouvaient avoir lieu selon certaines conditions.

### Journées thématiques

Les prochaines Journées thématiques de l'ED Humanités se dérouleront à la MSHS les lundi et mardi 2 et 3 juin 2025. Le thème retenu est « Enfance(s) ».

Comité scientifique : François Brizay (CRIHAM), Arnaud François Mansuy (MAPP), Pascale Drouet (CESCM), Ghislaine Stouder (HerMA), Nicolas Tran (HerMA), Céline Gilard (CRLA-ARCHIVOS).

Comité d'organisation : Abdou Cissokho (MAPP), Corentin Delattre (CESCM), Clarisse Azéma (CRIHAM), Margaux Laproye (CESCM), Sedala Koné (MIMMOC), Jonathan Raffin (HERMA), Yeonsik Yoo (MAPP).

Les organisateurs ont rédigé en décembre 2024 l'appel à communication, qui a été ensuite transmis aux doctorants des ED Humanités et Humains en société.

Les propositions pourront être transmises avant le 2 avril 2025.

Les doctorants et doctorantes qui ont proposé une communication orale pendant les JT peuvent, s'ils le souhaitent, en déposer la version écrite sur HAL. Cette version est au préalable relue par la direction de thèse.

### Cérémonie de remise de diplôme/ Prix du Collège et de l'ED

#### 1. Prix de thèse du Centre des Études Doctorales – Cérémonie de remise des diplômes

L'ED a reçu 3 dossiers transmis par les laboratoires Herma (Julie Caron), Criham (Tiémoko Diallo) et FoReLLIS (Sabine Teyssonneyre) pour le prix de thèse du Collège doctoral qui devait être remis le jour de la cérémonie de remise des diplômes le vendredi 21 février 2025.

Le prix de thèse du Collège doctoral a été attribué à Madame Julie Caron (laboratoire Herma), pour sa thèse intitulée : *Architecture et décor de l'habitat d'époque romaine dans la partie orientale du territoire picton (I<sup>er</sup> siècle avant J.-C. – IV<sup>e</sup> siècle après J.-C.)*.

La cérémonie de remise des diplômes devait avoir lieu le vendredi 21 février sur le Campus de l'Université de Poitiers, à la Faculté de Droit et Sciences Sociales de l'Université de Poitiers, dans le bâtiment A1, amphi 800 :

-La marraine de la cérémonie devait être le Professeur Corinne ANTIGNAC, pédiatre, néphrologue, généticienne, professeur de médecine et spécialiste de génétique moléculaire en pédiatrie à l'hôpital Necker-Enfants malades, membre de l'Académie des Sciences section « biologie humaine et sciences médicales », invitée par l'ED Rosalind Franklin.

Pour des raisons budgétaires, la CRDD n'aura pas lieu. L'adoption de la loi spéciale par l'assemblée, faute d'un vote du budget 2025, place les établissements d'enseignements supérieurs sous le principe de « services votés ». La note adressée à tous les responsables financiers par le DGS (Directeur Général des Services) précise que seules les dépenses répondant à la continuité du service public sont éligibles.

Les dépenses de fonctionnement sont donc limitées à celles qui sont strictement nécessaires pour assurer la continuité de l'activité des services selon les missions de notre établissement : concrètement, tous les engagements dont la non-exécution ne remet pas en cause le fonctionnement courant sont suspendus.

Par application de ces dispositions, la tenue de la cérémonie de remise de diplômes de doctorat ne sera pas maintenue à la date prévue.

## 2. Prix de thèse de l'ED 2025

L'ED organisera un prix de thèse d'un montant de 600 euros.

La direction de l'ED propose que, désormais, le lauréat ou la lauréate du Prix du CED ne dépose pas de dossier de candidature pour le Prix de l'ED afin d'éviter un palmarès identique.

Désormais, la direction veillera à ce que la composition du jury de thèse soit composée à parité hommes-femmes.

### Questions diverses

Les représentants des doctorantes et doctorants formulent les questions et suggestions suivantes :

-Comment se fait le transfert des informations d'Améthys à ADUM ? La procédure est en cours. Les assistantes feront une attestation qui résumera les heures effectuées, et qui sera déposée sur ADUM.

-Comment comptabiliser sur la plateforme les formations hors catalogue ? Les doctorantes et doctorants déposent sur ADUM, dans la rubrique « Formations hors catalogue », l'attestation de la formation réalisée. Les assistantes valideront les heures réalisées.

-La comptabilisation des Master classes du CESCUM dans les formations doctorales sera faite sur ADUM.

-Les doctorantes et doctorants peuvent participer à autant de Mercredis de l'ED qu'ils le souhaitent. Ils peuvent soit y assister, soit y présenter leurs travaux. La direction de l'ED rappelle qu'il existe des séances généralistes et des séances spécialisées. Lorsqu'il reste une place pour une séance spécialisée, un doctorant ou une doctorante peut s'inscrire pour y faire une communication, même s'il n'est pas spécialiste. Pour ceux qui communiquent, il faut informer les assistantes de l'ED.

-Les doctorantes et doctorants qui souhaitent déposer leur dossier au CNU doivent soutenir leur thèse au plus tard le 31 octobre 2025.

-Sur le site de l'ED, les informations les plus récentes qui intéressent les doctorantes et doctorants seront placées dans la rubrique « L'actualité ».

-Pour la mise en ligne d'une thèse sur These.fr, les doctorantes et doctorants contactent la Scolarité.